

*Que
sais-je?*

LES
GRANDES ÉCOLES

BRUNO MAGLIULO



RESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

QUE SAIS-JE ?

Les grandes écoles

BRUNO MAGLIULO



DU MÊME AUTEUR

La formation permanente et les Chambres de Commerce et d'Industrie, Nice, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Laboratoire de Sociologie, 1974.

Urbanisation, développement régional et pouvoir politique, Nice, Annales de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, n° 26, 1975 (en collaboration).

A quoi servent les impôts ?, Paris, Hatier, 1979, coll. « Profil dossier ».

Les Chambres de Commerce et d'Industrie, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, coll. « Que sais-je ? ».

Sport et Société, Paris, Hatier, 1981, coll. « Profil dossier » (en collaboration).

Les grandes écoles de commerce et de gestion, Paris, Ellipses-Marketing, 1982, coll. « Profils économiques », n° 7.

Les Chambres de Métiers, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? » (à paraître).

ISBN 2 13 037319 4

1^{re} édition : 1^{er} trimestre 1982

© Presses Universitaires de France, 1982
108, Bd Saint-Germain, 75006 Paris

INTRODUCTION

La France dispose d'un système d'enseignement supérieur double : le secteur universitaire et celui des grandes écoles. Ce qui frappe tout particulièrement dans cette situation est qu'elle est pratiquement sans égale par ailleurs. Dans la plupart des nations étrangères, la formation professionnelle des personnels de haut niveau de qualification est généralement confiée aux universités. Le fait que, dans bon nombre de pays, de très célèbres établissements d'enseignement supérieur s'appellent « école » (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, République fédérale allemande, etc.), n'empêche pas qu'elles sont le plus souvent incluses dans le secteur universitaire. De plus, lorsque existent des établissements d'enseignement professionnel supérieur indépendants du secteur universitaire, ils concernent généralement des effectifs ne représentant que fort peu de choses par rapport au total de la population étudiante. Au regard de cette situation, notons qu'en France, en 1978, sur environ 1 100 000 étudiants, 175 000 dépendaient du secteur des grandes écoles (dont près de 40 000 élèves en classes préparatoires aux grandes écoles) (1).

Cet état de choses a de multiples raisons — historiques, idéologiques, économiques et sociales — sur lesquelles nous reviendrons tout au long de cet ouvrage.

(1) Source : *Français, qui êtes-vous ?*, La Documentation française, p. 488, coll. « Notes et Etudes documentaires », n° 4627/4628.

Le secteur des grandes écoles comprend des établissements dispensant des formations à finalité professionnelle de niveaux II ou I (2). On compte ainsi 300 à 310 grandes écoles fort variées : qu'il s'agisse des types de formation dispensée, des statuts juridiques, des moyens disponibles, des niveaux, etc., ce qui caractérise ce secteur de l'enseignement supérieur est, entre autres choses, son extraordinaire diversité.

Il en résulte qu'il n'est guère aisé de dégager les traits distinctifs de ce que d'aucuns appellent « le système des grandes écoles ».

Il est vrai que ces établissements ont pour commun dénominateur de dispenser une formation professionnelle les conduisant à nouer des liens intimes avec les milieux professionnels de référence. Mais il est faux de dire que ce trait est spécifique des grandes écoles : la prise en compte, par les universités, des nécessités de dispenser des formations professionnelles est ancienne (médecine, pharmacie, enseignement, droit, etc.) et se développe dans des secteurs nouveaux (ingénierie, gestion, etc.). De même, le principe de sélection à l'entrée n'est désormais plus l'apanage des seules grandes écoles.

C'est pourquoi nous avons pris le parti de situer notre réflexion sur les grandes écoles dans le cadre d'une analyse globale du système français d'enseignement supérieur, et donc de poser le problème de l'articulation entre les secteurs « grandes écoles » et « universités ».

(2) Deuxième ou troisième cycle de l'enseignement supérieur.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉMERGENCE DES GRANDES ÉCOLES DANS LE SYSTÈME FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CHAPITRE PREMIER

LE PROCESSUS DE CRÉATION DES GRANDES ÉCOLES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Les universités, florissantes tout au long du Moyen Age, connurent par la suite un déclin important et durable. Il en résulta une longue période durant laquelle notre pays ne fut quasiment pas doté d'enseignement supérieur. Pourtant, tout au long des xvi^e et xvii^e siècles, des besoins existèrent que les rois de France préférèrent satisfaire ponctuellement, par l'ouverture d'institutions nouvelles non universitaires, ou par le soutien à des établissements gérés par l'Eglise. C'est ainsi que, pour répondre à la demande d'enseignement supérieur des langues anciennes, François I^{er} créa le Collège de France. Par la suite, ce mouvement prit de

l'ampleur avec la politique, suivie par plusieurs rois, de suppression des classes de philosophie des collèges d'universités pour en confier la charge à des établissements non universitaires : les collèges jésuites.

Ainsi, tout au long de cette période, le pouvoir royal ne songea guère à faire sortir les universités de leur sommeil. Bien au contraire, lorsque le besoin se fit sentir de doter le pays d'établissements d'enseignement supérieur, c'est une véritable politique de dépouillement des universités — ou du moins de ce qui en restait — qui fut suivie. On leur préféra des institutions de taille modeste, dont les champs d'enseignement étaient plus spécialisés, ce qui permettait de mieux les contrôler.

* * *

C'est au XVIII^e siècle que l'on assista à une expansion véritablement significative de ce genre d'établissements. Jusque-là, les institutions d'enseignement supérieur ainsi créées visaient à répondre au besoin de dispenser des connaissances spécialisées certes, mais relativement peu utilitaires : les humanités classiques et religieuses. Il en alla tout autrement à partir du début du XVIII^e siècle, lorsque se fit sentir le besoin d'un enseignement supérieur technique et scientifique. Il existait un petit nombre d'établissements, certains datant du XVI^e siècle, qui dispensaient de telles formations, mais ni leur nombre, ni leurs moyens, ne leur auraient permis de faire face aux besoins.

Là encore, le pouvoir préféra susciter la création d'écoles plutôt que de se tourner vers les universités. On trouva mieux de faire naître des établissements de petite taille, dispensant un enseignement très

centré sur les besoins professionnels. C'est ainsi que furent créées l'École des Ponts et Chaussées en 1715, l'École d'Artillerie en 1720, l'École du Génie militaire de Mézières en 1748 et l'École des Mines en 1783. On pourrait citer quelques autres écoles, de moindre importance, qui, à la même époque, participèrent à la formation d'ingénieurs : l'École d'Ingénieurs de la Marine, l'École d'Hydrographie, etc.

Ainsi, sous l'Ancien Régime, notre pays était doté d'écoles spéciales, essentiellement techniques et scientifiques, chargées de former les ingénieurs et officiers techniciens dont commençait à avoir besoin le pays. Bien avant la Révolution de 1789, la monarchie — pourtant déclinante — fut animée par une volonté de professionnalisation de la formation aux métiers d'ingénieur et d'officier, annonçant le processus de consolidation et de relance de ce type d'établissement d'enseignement supérieur tout au long du XIX^e siècle.

CHAPITRE II

LA CONSOLIDATION ET LA MULTIPLICATION DES ÉCOLES SPÉCIALES DE LA RÉVOLUTION DE 1789 AU PREMIER EMPIRE

Une légende tenace attribue à Napoléon I^{er} la paternité des grandes écoles françaises. Nous venons de voir que cela est faux, comme est erronée l'affirmation fréquente selon laquelle la Révolution de 1789 marquerait, dans le domaine de l'organisation de l'enseignement supérieur, une rupture avec la politique suivie précédemment. Ces erreurs sont toutefois révélatrices, d'une part de l'importance que les grandes écoles allaient prendre sous le régime napoléonien, et d'autre part du peu d'intérêt que les dirigeants révolutionnaires eurent pour la question de l'enseignement supérieur.

I. — La situation durant la période révolutionnaire

Avec la Révolution française, l'enseignement supérieur français allait connaître quelques années de chaos. Dans un premier temps, le gouvernement fit fermer toutes les universités et supprima tout soutien aux écoles spéciales. Les plus faibles d'entre elles disparurent tandis que survécurent, dans des

conditions extrêmement précaires, les quatre plus importantes, héritées de l'Ancien Régime : les Ecoles des Mines, des Ponts et Chaussées, d'Artillerie et du Génie militaire.

Aux yeux de la plupart des Jacobins, ces écoles spéciales avaient le tort d'être nées sous l'Ancien Régime, mais aussi et surtout, du fait de leur logique, d'avoir pour vocation première la formation d'une élite. Or, pour la gauche jacobine, il convenait que l'ordre nouveau élimine toute institution, écarte tout projet susceptible de permettre la constitution d'une nouvelle élite, fût-elle scientifique et technique, ce qui, à ses yeux, reviendrait à faciliter la naissance d'une nouvelle forme d'aristocratie.

A l'encontre des Jacobins, une partie de la Convention plaida l'urgence des besoins du nouveau régime en personnels hautement qualifiés pour demander que soient réactivées et multipliées les écoles spéciales. Il leur paraissait absurde de comparer les écoles de l'Ancien Régime avec celles qu'ils proposaient de développer puisque le recrutement des étudiants s'y ferait désormais sur la seule base du mérite de chacun — évalué à partir de concours qui mettraient chaque candidat en situation de stricte égalité — et non en fonction de la naissance et de la fortune (1).

(1) Au XVIII^e siècle, entrer dans l'une des grandes écoles spéciales était devenu une garantie de pouvoir accéder aux plus hautes responsabilités. Ces institutions dispensaient des enseignements qui alliaient les disciplines traditionnellement caractéristiques de la « culture aristocratique » (humanités classiques, littérature, histoire, équitation, escrime, etc.), à des disciplines techniques et professionnelles comme les mathématiques, la physique, les sciences, etc. Pour être admis dans une de ces écoles, les privilèges d'une filiation noble l'emportaient sur le mérite, contrariant par là même les projets de bon nombre de familles bourgeoises. Tout ceci explique largement le prix que la bourgeoisie attachait à la fois au maintien des écoles spéciales et à une réforme de ces institutions, notamment en ce qui concerne les programmes : désormais, on allait se consacrer, aussi strictement que possible, à des apprentissages scientifiques et techniques.

Deux événements allaient permettre aux tenants de cette seconde ligne de l'emporter. Il y eut d'abord la nécessité de parer au plus pressé : le manque de cadres scientifiques, techniques et militaires se faisait cruellement ressentir ; devant l'urgence des besoins l'idée chemina qu'il convenait de privilégier les écoles spéciales. Il y eut par ailleurs la rupture au sein du groupe jacobin et l'exécution de Robespierre : la Convention pouvait désormais se ranger à l'avis des partisans des écoles spéciales.

C'est ainsi que furent réactivées les quatre grandes écoles spéciales héritées de l'Ancien Régime, auxquelles s'ajoutèrent de nouvelles institutions : le Conservatoire des Arts et Métiers (1792), l'Ecole polytechnique (1794) (2), les Ecoles de Médecine, ainsi que l'Ecole normale supérieure.

II. — Les grandes écoles sous Napoléon I^{er}

C'est cette ligne, accompagnée d'un renforcement du contrôle des écoles par le pouvoir central, que Napoléon I^{er} allait suivre.

L'Empire avait un grand besoin de ce que l'Empereur lui-même appelait des « élites », et ce, dans des domaines variés : ingénieurs, militaires, administrateurs, enseignants, médecins, etc. Il avait également besoin que ces élites soient inconditionnellement solidaires du pouvoir. Pour remplir cette double fonction, on préféra faire reposer l'enseignement supérieur sur les écoles spéciales plutôt que sur les universités. Comme l'écrit Albert Delfau :

« Ces grandes écoles, ni par leur but, ni par leur caractère, ne pouvaient porter ombrage à Napoléon. Dans la réalisation de ses projets en matière d'ins-

(2) Sur l'Ecole polytechnique, on se reportera à l'excellent ouvrage de Jerry SHINN, *L'Ecole polytechnique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1980.

truction publique, Bonaparte, à aucun moment, ne devait les trouver en travers de sa route. Bien mieux ! N'y devait-il point rencontrer de puissants auxiliaires : à l'École polytechnique les officiers pour ses armées, à l'École normale les professeurs pour ses lycées » (3).

L'organisation mise en place était fondée sur un « cursus » — on dirait aujourd'hui une « filière » — allant des lycées jusqu'à la vie active, en passant par les écoles spéciales. Après leur réussite au baccalauréat, les meilleurs élèves étaient invités à se préparer à l'entrée dans diverses écoles en se soumettant aux contraintes de concours très sélectifs. En cas de réussite, ils recevaient deux ou trois années d'une formation très largement utilitaire.

Comment s'étonner qu'une telle organisation ait séduit Napoléon et la bourgeoisie triomphante ? Elle conciliait la volonté de l'Empereur de doter le pays en personnels hautement qualifiés et dévoués, et celle de la bourgeoisie qui voulait compléter l'œuvre commencée par la Révolution en éliminant de l'enseignement supérieur toute trace d'éducation aristocratique. Les classes dirigeantes adhéraient très largement à un courant de pensée qui prônait la nécessité d'un enseignement supérieur formant très concrètement les élites d'une société toute tendue vers le progrès économique et scientifique.

Avec le Premier Empire, les écoles spéciales connurent donc une seconde phase de leur développement. Aux écoles existantes s'ajoutèrent de nouvelles institutions. Dans tous les cas, Napoléon témoigna d'une grande méfiance à l'égard d'une organisation trop « démocratique » des modes de recrutement des étudiants. En plusieurs occasions,

(3) Cf. A. DELFAU, *Napoléon I^{er} et l'instruction publique*, Paris, Editions Albert-Fontemoing, 1902.

il songea à fermer certains établissements dont les étudiants lui paraissaient trop critiques du régime, en particulier l'Ecole polytechnique (4). Pour soumettre ces institutions il joua de plusieurs façons : décision de rendre payante la scolarité de certaines écoles, désignation par le pouvoir de certains membres de la direction, tutelle de divers ministères, modification des épreuves des concours et des enseignements dispensés, etc.

*
* *

Cette volonté de contrôle et la politique centralisatrice du pouvoir napoléonien expliquent l'instauration d'un véritable monopole de l'Etat sur l'enseignement supérieur français. Pour l'Empereur, l'enseignement supérieur devait être un instrument au service des objectifs très pragmatiques du pouvoir. Il s'agissait de se doter d'un ensemble d'établissements dispensant une formation essentiellement utilitaire afin de pourvoir la nation — et pas uniquement l'Etat — en élites dévouées à la cause impériale. Cette volonté globale explique que le système mis en place ait non seulement couvert toutes les institutions visant à former les élites destinées à entrer au service de l'Etat (officiers, professeurs, ingénieurs, administrateurs), mais aussi celles dont la vocation était autre (médecins, pharmaciens, avocats, etc.). Seules les études supérieures de lettres et, dans une moindre mesure, de sciences (5) échappèrent à cette volonté pragmatique.

Ainsi s'instaura un véritable système d'enseignement supérieur, sur lequel l'Etat exerça son monopole, et dans lequel les écoles spéciales consti-

(4) Cf. J. SHINN, *L'Ecole polytechnique*, op. cit., p. 21-30.

(5) Sauf en ce qui concerne l'Ecole normale supérieure.

tuaient une partie de l'ensemble. La loi du 11 floréal an X, en consacrant le caractère public de ces dernières, avait ouvert la voie à la mise en place d'un système unique d'enseignement supérieur.

*
* *

Les analyses qui précèdent permettent de comprendre l'origine de l'erreur qui attribue à Napoléon I^{er} la paternité des grandes écoles françaises. Sans en être véritablement le fondateur, le Régime impérial est très largement responsable de la création d'un enseignement supérieur au sein duquel les écoles spéciales purent prendre place. Il a par ailleurs donné toute sa dimension à l'une des principales caractéristiques des grandes écoles actuelles : leur fonction utilitaire. Il ne faut cependant pas pousser la comparaison trop loin. Les traits ne manquent pas qui témoignent de profondes différences. Le statut des écoles spéciales napoléoniennes était strictement public, ce qui n'est pas le cas d'une importante partie des grandes écoles actuelles. La quasi-totalité des diplômés des écoles spéciales entraient au service de la puissance publique (6). Enfin, nous retiendrons le fait que le système d'enseignement supérieur napoléonien, homogène et unique, a fait désormais place à la coexistence d'une double organisation : le système universitaire d'une part, les grandes écoles d'autre part.

(6) Les raisons de ce phénomène sont nombreuses. Nous retiendrons l'une d'elles, fondamentale nous semble-t-il, qui est l'état du développement des forces productives. Malgré la croissance économique, le niveau de développement et de concentration du capital de production n'étaient pas tels, durant la première moitié du XIX^e siècle, que les entrepreneurs français expriment une importante demande de personnels hautement qualifiés. Ce n'est que progressivement, et tout particulièrement par suite du développement industriel de la seconde moitié du XIX^e siècle, que des besoins de cet ordre apparurent significativement, incitant un nombre croissant de diplômés des écoles spéciales à exercer leurs talents dans des entreprises privées.

CHAPITRE III

DE LA FIN DU PREMIER EMPIRE A LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : UN SIÈCLE D'EXPANSION DIVERSIFIÉE

Le siècle qui sépare la fin du Premier Empire de 1914 fut, pour les grandes écoles, une période de développement considérable. Non seulement leur nombre crût très fortement, mais aussi, cette expansion s'accompagna d'un important processus de diversification.

*
* *

Entre 1816 et 1914, le nombre des écoles spéciales est passé de 7 à 85, ce qui représente une multiplication par 12 en un siècle. Cet accroissement global considérable ne fut cependant pas régulier. Nous pouvons en effet constater qu'au cours de la première moitié de cette période — entre 1816 et 1869 — le pays s'est enrichi de huit nouvelles grandes écoles (1), ce qui correspond environ à un doublement du nombre. De 1870 à 1914, c'est de 78 unités que le nombre de ces écoles a augmenté, soit une

(1) Ecole des Mines de Saint-Etienne (1816); Ecole spéciale de Commerce et d'Industrie de Paris — aujourd'hui appelée Ecole supérieure de Commerce — (1820); Ecole de Chimie de Mulhouse (1822); Ecole des Eaux et Forêts (1825); Ecole navale (1829); Ecole centrale des Arts et Manufactures (1829); Ecole des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence (1843); Ecole textile (1848).

multiplication par près de 6. On assiste donc à un indéniable phénomène d'accélération dont nous analyserons les raisons dans les pages suivantes.

* * *

Cette évolution quantitative s'est accompagnée d'une diversification d'ordres géographique, statutaire et professionnel.

Les écoles spéciales nées sous l'Ancien Régime, comme celles issues de la Révolution ou du Premier Empire, étaient essentiellement parisiennes. Cette localisation correspondait à une double volonté de centralisme et de contrôle. A partir de 1816, une importante partie des nouvelles grandes écoles furent créées dans de grands centres urbains provinciaux. Certes, dans le même temps la région parisienne fut dotée de près de la moitié des créations, mais il est indéniable que l'on a assisté tout au long de cette période à un rééquilibrage au profit de la province.

Cette diversification géographique s'est accompagnée d'une diversification statutaire dans la mesure où ce sont souvent des représentants du monde économique qui furent à l'origine de ces nouvelles grandes écoles. Jusque-là, ces établissements étaient profondément marqués par le centralisme napoléonien et le quasi-monopole de l'Etat dans le domaine de l'enseignement. Avec le développement économique, en particulier à partir des années 1860-1870, les représentants des forces économiques réclamèrent de nombreuses créations d'écoles spéciales. Il y eut convergence d'intérêts entre la puissance publique qui estimait ne pas pouvoir supporter toute seule la dépense que cela supposait, et les responsables patronaux, qui souhaitaient que soit mis un terme au monopole

de l'Etat et que leur soit accordé le droit de créer et gérer de tels établissements. C'est ainsi que se multiplièrent les écoles à statut privé (2).

Dans le même temps, on assista à une diversification professionnelle découlant de l'importance croissante que prirent les écoles autres que d'ingénieurs et, à l'intérieur du groupe des écoles d'ingénieurs, de la multiplication des branches d'activités concernées.

Evolution des créations de grandes écoles

	<i>Ecoles d'ingé- nieurs (A)</i>	<i>Ecoles commer- ciales (B)</i>	<i>Autres écoles (C)</i>	<i>(B) + (C) (A)</i>
Avant 1816	6		1	1/6
1816-1869	7	1		1/7
1870-1914	56	13	1	1/4
Total en 1914	69	14	2	85

Là encore, c'est la fin du Second Empire qui marque le net changement de situation. Les écoles d'ingénieurs qui représentaient encore, en 1869, la quasi-totalité des grandes écoles, ont progressivement vu leur part régresser. C'est essentiellement l'émergence d'un grand nombre d'écoles commerciales (3) qui a provoqué le phénomène : alors

(2) Citons le rôle joué dans ce domaine par les Chambres de Commerce, en particulier pour ce qui est des grandes écoles commerciales. Cf. B. MAGLIULO, *Les Chambres de Commerce et d'Industrie*, Presses Universitaires de France, p. 88-91, coll. « Que sais-je ? », n° 1869.

(3) Ecoles supérieures de Commerce du Havre (1870), de Rouen (1870), de Lyon (1872), de Marseille (1872), de Bordeaux (1874), de Lille (1892), de Montpellier (1897), de Dijon (1900), de Nantes (1900), de Toulouse (1912), Ecole des Hautes Etudes commerciales